

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL343

présenté par  
Mme K/Bidi, Mme Faucillon et M. Rimane

-----

### ARTICLE 3

Après l'alinéa 22, insérer les trois alinéas suivants :

« 3° *bis* BA L'article 114 est ainsi modifié :

« « *a*) Aux première et seconde phrases du troisième alinéa, après le mot : « examen », sont insérés les mots : « , ou du témoin assisté, » ;

« « *b*) Au début de la première phrase du quatrième alinéa, après le mot : « Après », sont insérés les mots : « la réception de la convocation à » ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend une préconisation du Barreau de Paris. Cette proposition permet de rendre effectif le droit à l'accès au dossier avant l'audition ou l'interrogatoire des parties.